



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE LYON

ARRETE N° 2007-06-21-R-0186

commune(s) : Lyon 9°

objet : **Désignation des membres du jury ad hoc pour un concours de maîtrise d'oeuvre ayant pour objet la construction de l'école Laborde**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

n° provisoire 13559

Le président du conseil de la communauté urbaine de Lyon,

Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu les articles 24, 70 et 74 du code des marchés publics ;

Vu la délibération n°2004-1898 du 10 mai 2004 portant installation de la commission permanente d'appel d'offres ;

Vu l'arrêté n°2005-01-20-R-0018 du 20 janvier 2005 par lequel monsieur le président donne délégation à madame la vice-présidente Michèle Pedrini, ;

Considérant le lancement d'une procédure de concours restreint pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre par décision du représentant du pouvoir adjudicateur en date du 13 avril 2007. Au terme des articles 70 et 74 du code des marchés publics, cette procédure nécessite la constitution d'un jury ;

arrête

Article 1er - Outre les membres désignés en application de l'article 22 du code des marchés publics, sont désignées pour siéger au sein du jury constitué selon les dispositions de l'article 25 du code des marchés publics,

les personnalités suivantes :

- monsieur le maire du 9° arrondissement de Lyon ou son représentant.
- monsieur l'adjoint au maire de Lyon, délégué pour l'école et petite enfance, ou son représentant.

les personnes qualifiées suivantes :

- monsieur Roland Schmied architecte DPLG,
- monsieur Gaël Robin, architecte DPLG,

- monsieur Didier Noël Petit architecte DPLG,
- madame Frédérique Martinent, architecte DPLG,
- monsieur Franceschini architecte DPLG,

Article 2 - Le directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié au bulletin officiel de la Communauté urbaine et transmis au représentant de l'Etat.

Lyon, le 21 juin 2007

Le président et, par délégation,
la vice-présidente chargée
des marchés publics,

Michèle Pedrini.